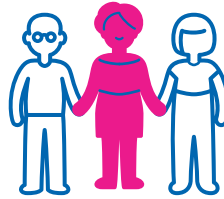




#AvecVousContreLaMaladie : le dispositif d'accompagnement pour diminuer l'impact du cancer sur la vie personnelle

De l'annonce, et tout au long du processus de soins, un cancer induit une rupture de l'équilibre de la vie personnelle, sociale, familiale, financière et professionnelle. Cela génère une détresse psychologique et une altération significative de la qualité de vie pour le malade et son entourage.

Interpellée par ce constat, la caisse de l'Hérault a mis en place en 2018 un dispositif spécifique d'accompagnement pour les patients en oncologie dans l'axe du plan cancer 2014-2019. Ce parcours prévoit d'accompagner les patients et leur entourage de la phase active des soins jusqu'à la concrétisation d'un nouveau projet de vie. L'efficacité de ce parcours



6 200

nouveaux cas de cancers
par an dans l'Hérault

global s'appuie sur une organisation coordonnée d'interventions pluridisciplinaires afin d'éviter les ruptures dans les parcours de soins des personnes touchées ou d'en atténuer les effets.

PLAN CANCER 2014-2019

Ce plan national a pour objectif de réduire les inégalités et les pertes de chance.

Établir un programme d'accompagnement afin de permettre la prise en charge globale et personnalisée pour diminuer l'impact du cancer sur la vie personnelle du patient.

L'objectif : la caisse de l'Assurance Maladie de l'Hérault facilite le parcours médico-administratif dans la temporalité nécessaire pour que le patient mobilise son énergie uniquement à la lutte contre la maladie.

Il s'agit de permettre au malade de se concentrer uniquement à son parcours de soins et que celui-ci ne soit pas impacté par des démarches administratives aux temporalités différentes.

Le temps est précieux dans ce type de pathologie, il nous appartient par la mise en place de relais en interne de ne pas en faire perdre au malade et à son entourage.

Dans ce type de parcours attentionné, nous créons un climat de confiance, de proximité permettant d'enlever tous les freins à la prise en charge de ces soins.

Détecter et accompagner les personnes atteintes d'un cancer

Le dispositif d'accompagnement personnalisé en cancérologie « Avec vous contre la maladie » est une réponse opérationnelle, initiée par la caisse de l'Hérault afin de prévenir et réduire les difficultés et les inégalités médico-sociales provoquées par la maladie.

Les 3 étapes du parcours :

- 1 La phase de détection** : démarche proactive mise en œuvre afin d'aller au-devant des besoins le plus souvent non exprimés et non identifiés par les patients. Les détecteurs sont en premier lieu les établissements de soins (ICM, le CHU et le MIS), les professionnels de santé et les agents d'accueil de l'Assurance Maladie.
- 2 La phase de traitement** : une fois identifiés, et sous réserve de leur consentement, les assurés sont contactés par un conseiller de la cellule spécifique « Mission accompagnement en santé » de l'Assurance Maladie qui va leur proposer un accompagnement «sur mesure».
- 3 L'accompagnement du malade** s'effectue jusqu'à ce qu'il n'en n'exprime plus le besoin.

Les participants à ce parcours « Avec vous contre la maladie » bénéficient d'un accompagnement personnalisé et attentionné. En effet, le patient est suivi par le même conseiller pour permettre une meilleure prise en charge globale. L'Assurance Maladie de l'Hérault a un rôle de facilitateur dans ce qui pourrait représenter « un méandre administratif » consommateur d'énergie et pouvant amener à un renoncement aux soins.

Les conseillers en accompagnement santé de l'Assurance Maladie de l'Hérault, en collaboration avec les partenaires médico-sociaux, vont avec l'accord du patient, lui proposer un accompagnement sur-mesure. En fonction de sa situation individuelle, diverses solutions lui seront proposées :

- un accompagnement dans le parcours médico-administratif et la facilitation de l'accès aux soins ;
- un maintien dans l'emploi, si c'est possible durant la maladie ;
- un accès aux prestations extra légales ;
- une aide au retour et au maintien à domicile (ménage, aide ou portage de repas...);
- une prévention des ruptures de trajectoires professionnelles ;
- la reprise d'une activité professionnelle.

**Ce parcours attentionné place l'humain
au cœur des préoccupations de l'Assurance Maladie.**

Des premiers résultats encourageants

À ce jour, l'Assurance Maladie de l'Hérault a accompagné **454** personnes, soit une moyenne de 20 assurés pris en charge chaque mois :



20
assurés pris en charge
chaque mois

77% d'entre elles pour des problèmes de prestations en espèces (arrêts maladie) ou de prestations Santé (médicaments, transports),

18% pour une mutuelle,

14% pour des aides aux soins.

#AVEC VOUS CONTRE LA MALADIE

#AvecVousContreLaMaladie

Pour lutter contre les situations difficiles provoquées par le cancer, l'Assurance Maladie de l'Hérault propose un dispositif d'accompagnement personnalisé tout au long du parcours de soins en cancérologie.

ameli.fr



Les patients en cancérologie peuvent être accompagnés pour leurs démarches médico-administratives en contactant l'Assurance Maladie par mail à pl34.cpam-herault@assurance-maladie.fr

Depuis plus de 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale.

Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système.

Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses d'Assurance Maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de Sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous :

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

CONTACTS PRESSE ASSURANCE MALADIE DE L'HÉRAULT :

David LOPEZ
Responsable Communication



04 99 52 56 62
07 78 84 47 05



communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr

Alexandra GAZAGNE
Chargée de Communication



06 16 49 79 98